



## CHIFFRES CLÉS

Pop. en M	PIB/hab. (USD)	Croissance PIB (%) 2017	Croissance PIB (%) 2018	Note env <sup>t</sup> des affaires
57 M	6 151	1,3	0,8	A4

Sources : FMI, World Bank, COFACE, SER

## CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ (1/2)

### Taille du marché

#### Fondamentaux

- Le marché des logiciels est en pleine croissance. Avec 13 % de croissance en 2018 par rapport à 2017, il devrait représenter 2,5 Mds EUR en 2021 (1,5 Md en 2017).
- L'Afrique du Sud est le 20<sup>ème</sup> plus grand consommateur de services informatiques, logiciels et data centers au monde : ce marché devrait représenter 7,8 Mds EUR en 2019.
- N°1 en Afrique du marché des logiciels de sécurité, de services bancaires et des applications mobiles.
- L'Afrique du Sud s'affirme comme un hub régional servant de plateforme technologique pour les pays d'Afrique Australe : le pays compte 58 incubateurs. Le pays est souvent utilisé comme marché africain test par des entreprises comme Microsoft.

#### Tendances et évolutions

- Les applications et systèmes de test et de pilotage sont des activités en expansion en Afrique du Sud grâce à la diversité du marché local, des connaissances de niveau mondial des affaires et un environnement en développement qui en fait un laboratoire de test idéal pour les innovations.
- Le Big data, le machine learning, intelligence artificielle, la réalité virtuelle et les technologies blockchain sont les principaux moteurs de croissance des marchés du logiciel et du logiciel en tant que service.

## CHIFFRES DU SECTEUR

Chiffre d'affaires du secteur IT	17 Mds EUR
Taux de croissance Marché IT	10 %
Logiciels	2 Mds EUR 13 %
Services informatiques	4,9 Mds EUR 8 %
Estimation classe moyenne sud-africaine	<b>12 à 15 M de personnes</b>



## 🔍 CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ (2/2)

### La concurrence et positionnement de la France

#### La concurrence locale / internationale

- De nombreux géants de l'IT sont implantés en Afrique du Sud : IBM, Unisys, Huawei, Microsoft, Intel, Systems Application Protocol (SAP), Dell, Novell ou encore Compaq pour n'en citer que quelques uns.
- De grands intégrateurs locaux (Dimension Data, Gijima, Business Connexion, Datacentrix...) côtoient un riche écosystème de sociétés locales spécialisées (logiciels et applications métiers : assets management, BI, BPM, CRM, ERP, SOA, HR, etc.).
- Le gouvernement est également un prescripteur important, via la SITA (State Information Technology Agency), qui est l'organisme public centralisant tous les achats et projets techniques du gouvernement.
- Le marché sud-africain des logiciels présente un niveau de spécialisation élevé, notamment dans le secteur des fintechs, faisant de lui un marché de référence à l'échelle mondiale. Le secteur se caractérise par des avancées technologiques importantes surtout dans le domaine des services bancaires électroniques. Les sociétés sud-africaines sont des leaders mondiaux en matière de systèmes de prépaiement, de gestion des revenus et de prévention des fraudes, ainsi que de fabrication de décodeurs. Tous exportent avec succès à travers le monde.
- L'Afrique du Sud est classée parmi le top 30 des destinations de sous-traitance de développement de logiciels au même niveau qu'Israël et proche du niveau de l'Australie.

#### Le positionnement de l'offre française

- Sur les 365 entreprises françaises présentes en Afrique du Sud, 3 éditent des logiciels : Dassault Systèmes, Gameloft et Axway présents à travers leur distributeur Trustlink.

### ATOUTS DE L'OFFRE FRANÇAISE

Les technologies et services français bénéficient d'une bonne image de technicité auprès des opérateurs locaux.

- Plus de 2 500 éditeurs
- Des grands groupes d'envergure internationale et un tissu de PME très dynamiques (Dassault Systemes, Axway, ...).

### Répartition du secteur IT en parts de marché prévisionnelles sur 2019

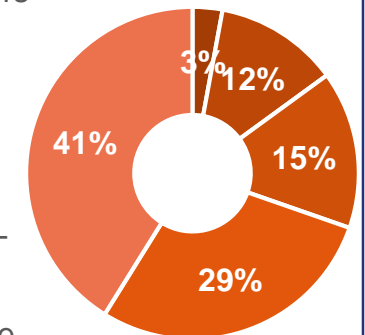
■ Data centers

■ Logiciels entreprise

■ Appareils

■ Services IT

■ Services de communication





## 👍 OPPORTUNITÉS POUR L'OFFRE FRANÇAISE

### Open source

- L'open source est une source d'opportunité en Afrique du Sud et à travers le reste du continent. Alors qu'il était à peine émergent il y a dix ans, il devrait connaître une croissance de près de 10% par an. Il trouve aujourd'hui de nouveaux relais de croissance avec le Big Data et l'IA, les nouvelles générations d'outils de développement orientés DevOps et les technologies autour du Cloud.

### SaaS

- Le marché du logiciel, notamment professionnel, connaît actuellement une mutation profonde - celle du cloud. Les services sont plus fréquemment proposés en ligne et par abonnement (SaaS), par opposition aux logiciels classiques sous licence vendus *on premise*.
- Le SaaS pour les hébergeurs : les hébergeurs bénéficient aussi de cette mutation, virtualisation, sécurisation, archivage et sauvegardes. Outre la mise à disposition de plateformes d'administration permettant de gérer les accès utilisateurs et la facturation à la consommation, les hébergeurs sont également capables de mettre en place du cloud hybride.

### Le Cloud

- Le cloud se développe rapidement en Afrique du Sud, stimulé par la forte dynamique entrepreneuriale du secteur informatique. La croissance du cloud computing a entraîné une augmentation des investissements dans les data centers (21 en Afrique du Sud) et les infrastructures connexes.
- L'Afrique du Sud s'impose comme un marché d'avenir pour le cloud. Alors qu'il était à peine émergent il y a quelques années, ce marché devrait connaître une croissance de 30 % par an d'après l'IDC.
- Cette tendance se confirme avec les implantations successives des solutions cloud de Huawei et Microsoft. Les deux géants ont annoncé la localisation de leurs centres de données en Afrique du Sud pour servir le reste du continent. Amazon Web Services devrait faire son entrée sur le marché en 2020.

## SECTEURS PORTEURS

Les tendances qui tirent le marché :

- La digitalisation des process entreprise
- Le cloud computing et le SaaS
- La mobilité
- La gestion de l'expérience client
- Le décisionnel métier
- Le Big Data
- La dématérialisation documentaire
- La cybersécurité
- L'IoT



## 🔑 CLÉS D'ACCÈS

### Le profil des partenaires commerciaux / Approche commerciale à privilégier

- Toute entreprise européenne qui souhaite exporter ses produits doit se rapprocher de l'ICASA.
- Suite à un accord, la majeure partie des produits TIC importés depuis l'Union Européenne ne sont pas soumis à des droits de douane.
- L'Afrique du Sud dispose d'un marché de distribution très mature avec une multitude d'acteurs. La meilleure solution pour une entreprise souhaitant commercialiser ses produits électroniques est de passer par un distributeur spécialisé.
- Lors de la sélection du distributeur il est important de vérifier qu'il dispose d'une bonne note BEE, notamment dans le cas où l'entreprise souhaite adresser les marchés publics.
- Le marché du travail sud-africain présente un manque important de compétences technologiques et ce, malgré la mise en place de solutions de formation et l'intégration du code et de la robotique au programme scolaire.

### La réglementation spécifique

- Copyright Act : si l'entreprise emploie un développeur, celui-ci peut être amené à signer un Non-Disclosure Agreement (NDA) ;
- Protection of Personal Information Act (PoPI Act) pour 2018 : s'inscrivant dans une réelle prise de conscience et sensibilisation de la population sud-africaine jusqu'à aujourd'hui peu informée sur l'utilisation des données personnelles, elle prévoit pour les entreprises l'identification des risques et la mise en place de mesures de sécurité pour la protection de leurs données et oblige à reporter les brèches et cyber attaques sous peine d'une forte amende, ce qui n'était jusqu'à présent pas le cas.
- L'entreprise n'a, à ce jour, pas l'obligation de localiser ses données en Afrique du Sud à partir du moment où l'utilisation des données respectent le PoPI Act.
- Electronic Communication and Transaction Act (ECTA) : il assure la facilitation et la réglementation des communications et transactions électroniques; prévoit le développement d'une e-stratégie nationale ; promeut l'accès universel aux communications et transactions électroniques et l'utilisation des transactions électroniques ; assure le développement des ressources humaines dans les transactions électroniques ; prévient l'abus des systèmes d'information ; encourage l'utilisation des services d'administration en ligne.

### NIVEAU DE TAXATION

- Accords internationaux :
  - World Trade Organisation (WTO)
  - Southern African Customs Union (SACU)
- Entités régulatrices nationales :
  - International Trade Commission of South Africa (ITAC)
  - South African Revenue Service (SARS)
  - South African Bureau of Standards (SABS)
  - The Broadcasting Complaints Commission of South Africa (BCCSA)
  - The Advertising Standards Authority of South Africa (ASA ou ASASA)
  - Council for Scientific and Industrial Research (CSIR)
- Accord avec l'Union Européenne :
  - 1999: Accord sur le Commerce, le Développement et la Coopération mis à jour en octobre 2015.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### Procurez-vous le Guide des affaires Business France en Afrique du Sud

Pour comprendre les spécificités commerciales de ce pays et vous aider à faire les bons choix : de l'information très opérationnelle assortie de conseils précieux. Commandez-le...

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer-tous-les-guides-des-affaires>

### Retrouvez toutes les publications Business France sur Afrique du Sud en suivant ce lien :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer>

## LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

### Pour connaître les grands RDV sur le secteur des logiciels :

<https://www.businessfrance.fr/export-agenda>



LES TALENTS, VOTRE MEILLEUR ATOUT  
À L'INTERNATIONAL !  
[export.businessfrance.fr/vie](https://export.businessfrance.fr/vie)

VIE



@BF\_VIE

N° Azur 0810 659 659

## NOUS CONTACTER

AUGUSTA HOUSE – INANDA GREENS  
BUSINESS PARK 54 WIERDA ROAD  
WEST –  
SANDTON 2196

Blandine AIGRON

Tél. : +27(0)11 303 7161

[blandine.aigron@businessfrance.fr](mailto:blandine.aigron@businessfrance.fr)

© 2019 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.